

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 14/08/2026 - 14088 - 2001 B 00321 - 434 781 753 - A.B.M.E.

- BILAN ACTIF -

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	31 120	30 213	907	1 247
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	13 567	13 567		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 713	55 019	695	894
Autres immobilisations corporelles	100 162	70 026	30 136	23 427
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	41		41	10
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 742		19 742	11 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	220 345	168 824	51 520	36 697
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements	13 000		13 000	10 456
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	482 719	70 386	412 333	241 797
Autres créances	932 252		932 252	745 870
Charges constatées d'avance	16 932		16 932	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	150 000		150 000	100 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	196 982		196 982	204 876
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 791 885	70 386	1 721 500	1 302 999
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	2 012 230	239 210	1 773 020	1 339 696
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 100 000,00)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	761 556	703 982
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	99 349	57 574
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	970 905	871 556
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	80 000	80 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	80 000	80 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73 777	153 113
Emprunts et dettes financières diverses (2)	271	221
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 998	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 607	108 383
Dettes fiscales et sociales	154 935	90 519
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 217	35 904
Produits constatés d'avance	329 310	
TOTAL DETTES (III)	722 115	388 140
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	1 773 020	1 339 696
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	706 478,00	323 990,00
(2) Dont emprunts participatifs		

- COMPTE DE RESULTAT -

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				2 133
Production vendue - biens				
Production vendue - services	1 520 756		1 520 756	1 628 875
Chiffre d'affaires net	1 520 756		1 520 756	1 631 009
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			19 340	29 909
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles			45 000	
Autres produits			11	2 141
Total des produits d'exploitation I (1)			1 585 107	1 663 058
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			12 612	7 992
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			364 703	395 910
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-2 544	1 274
Autres achats et charges externes (1)			566 297	659 766
Impôts, taxes et versements assimilés			7 490	6 082
Salaires			385 760	379 190
Cotisations sociales			94 781	98 208
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			9 697	15 444
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations			70 386	
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			7 538	
Autres charges			19 497	136
Total des charges d'exploitation II (2)			1 536 217	1 564 000
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			48 890	99 058
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			78 293	52 602
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (2)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	5 817	
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	5 817	
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	4 701	1 430
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	4 701	1 430
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 116	-1 430
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	128 299	150 231
Produits Exceptionnels (VII)		
Charges Exceptionnelles (VIII)		82 332
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-82 332
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	28 950	10 325
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 669 217	1 715 661
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 569 868	1 658 087
BENEFICE OU PERTE	99 349	57 574
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant des entités liées		

A.B.M.E.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 773 020€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 99 349€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Dans le cas contraire, indiquer et justifier les dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats. Notifier également si l'exercice comptable ne dure pas 12 mois)

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après .(Si besoin) et dans les règles et méthodes comptables complémentaires ANC 2022-06.

Règles et méthodes comptables complémentaires ANC 2022-06 :

1) Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

- La comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9 est inscrit en charges.

Ou

- La comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9 est inscrit à l'actif.

Ou

- La comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9 est imputés sur les primes d'émissions et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.

2) Comptabilisation des coûts & frais de création de site internet

- La comptabilisation des coûts & frais de création de site internet en application des articles 212-3 et 612-1 s'inscrit à l'actif.

Ou

- La comptabilisation des coûts & frais de création de site internet en application des articles 212-3 et 612-1 s'inscrit en charges.

3) Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaire à la mise en service d'immobilisations

- La comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaire à la mise en service d'immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8 s'incorpore dans le couts de l'actif.

Ou

- La comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaire à la mise en service d'immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8 s'inscrit en charges.

4) Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations

- La Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8 et 213-22 s'incorpore dans le couts de l'actif.

Ou

- La Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8 et 213-22 s'inscrit en charges.

5) Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières

- La Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application de l'article 221-1 et 222-1 s'incorpore dans le coût de l'actif.

Ou

- La Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application de l'article 221-1 et 222-1 s'inscrit en charges.

6) Evaluation des titres des sociétés contrôlés de manière exclusive

- L'évaluation des titres des sociétés contrôlés de manière exclusive se fait par équivalence

Ou

- L'évaluation des titres des sociétés contrôlés de manière exclusive se fait au coût historique

7) Frais d'émission d'emprunts

- Les frais d'émission d'emprunts sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt.

Ou

- Les frais d'émission d'emprunts sont inscrits en charges.

8) Comptabilisation des subventions d'investissement

- Les subventions d'investissement en application de l'article 312-1 s'inscrivent dans les capitaux propres

Ou

- Les subventions d'investissement en application de l'article 312-1 s'inscrivent dans les produits

9) Engagements en matière de pensions, de compléments de retraites, d'indemnités et versements similaires

- Inscrit dans les provisions

Ou

- Mention dans les informations de l'annexe.

10) Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions

- La comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10 se fait en tant que composant distinct de l'immobilisation

Ou

- La comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10 se fait en tant que provision pour gros entretien

11) Amortissement des primes de remboursement des emprunts de l'article 212-10

- Se fait au prorata des intérêts courus

Ou

- Se fait par fraction égales

12) Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible

- Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9 s'inscrit dans le coût de l'actif.
- Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9 s'inscrit en charges.

13) Comptabilisation des primes d'option

- La Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12 est étalés dans le compte de résultat sur la période de couverture

Ou

- La comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12 est constatées en résultat au même moment que la transition couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

14) Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13

- Etalé dans le compte de résultat

Ou

- Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

15) Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite

A détailler

16) Pour les petites entreprises définies par à l'article 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification

- Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3 :
 - Oui
 - Non
- Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13 :
 - Oui
 - Non

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

:

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les frais directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Lorsque des composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils font l'objet d'un plan d'amortissement distinct. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable. Les coûts de développement répondant aux critères d'activation sont inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Le cas échéant, le fonds commercial est amorti sur sa durée d'utilisation ou, à défaut, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont inclus dans la valeur d'entrée des actifs.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas incorporés dans le coût des actifs et sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Frais établissement et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	31 120	-	-	-	-	31 120
Total Immobilisations Incorporelles (I)	31 120	-	-	-	-	31 120

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	36 904	-	-	-	23 338	13 567
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 713	-	-	-	-	55 713
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 908	-	-	-	6 381	27 526
Matériel de transport	22 333	-	10 417	-	9 500	23 250
Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 969	-	12 989	-	573	49 386
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	185 828	-	23 406	-	39 792	169 442

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Participation évaluées par mise en équivalences	-	-	-	-	-	-
Autres participations	10	-	31	-	-	41
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	11 120	-	8 622	-	-	19 742
Total Immobilisations Financières (III)	11 130	-	8 653	-	-	19 783
TOTAUX (I+II+III)	228 078	-	32 059	-	39 792	220 345

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

• Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+	-	Fin exercice
Amortissement			Reprise	
Frais établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	29 873	340	-	30 213
Total Amortissement. Incorporelles (Total I)	29 873	340	-	30 213
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	36 904	-	23 338	13 567
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	54 820	199	-	55 019
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	20 349	4 854	6 296	18 908
Autres immo. corp.- Matériel de transport	14 683	2 300	2 048	14 936
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	34 751	2 004	573	36 182
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	161 508	9 357	32 254	138 611
TOTAUX	191 381	9 697	32 254	168 824

• Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

• Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur Brute Fin exercice
Participations évaluées (méthode équivalence)	-	-	-	-	-	-
Autres participations	10	-	31	-	-	41
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immo financières	11 120	-	8 622	-	-	19 742
TOTAUX	11 130	-	8 653	-	-	19 783

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Stocks :

Les stocks en application de l'article 213-34 sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Ou

Les stocks en application de l'article 213-34 sont évalués selon la méthode PEPS (Premier entré, premier sorti).

Ils comprennent le prix d'achat ainsi que les frais accessoires directement engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	13 000	-	13 000
Produits Finis	-	-	-
Marchandises	-	-	-
En-cours Biens	-	-	-
En-cours Services	-	-	-
TOTAUX	13 000	-	13 000

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	19 340	70 386	19 340	70 386
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAUX	19 340	70 386	19 340	70 386

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		19 742	-	19 742
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		482 719	482 719	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		50	50	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 729	4 729	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		884 260	884 260	-
Débiteurs divers		43 213	43 213	-
Charges constatées d'avance		16 932	16 932	-
TOTAUX		1 451 645	1 431 903	19 742
Prêts accordés en cours d'exercice		-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-	-	-

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	150 000	100 000
Banques	196 982	204 876
TOTAL	346 982	304 876

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSU TOYOTA 11/04/25-10/04/26	321,37		
ASSURANCE VOLKSWAGEN CRAFTER	1 213,66		
ASSURANCE FZ-789-BF RENAULT	1 745,78		
ABEILLE ASSU GG-446-MC TOYOTA	583,50		
ASSURANCE DK-658-KJ RENAULT	900,70		
ASSURANCE FY-829-DR VOLKSWAGEN	1 408,74		
ASSURANCE GQ-268-SG RENAULT	917,30		
ASSURANCE DF-416-LZ FIAT	993,67		
ASSURANCE EK-098-GZ RENAULT	821,01		
ASSURANCE DZ-264-PV RENAULT	921,45		
ASSURANCE GL-934-KH BMW	1 623,75		
ASSURANCE GG-446-MC TOYOTA	583,50		
WIX.COM 1212752357	23,94		
VISUARY 674D6885-3443 1.0 C62 pro 1	703,83		
WIX.COM 1214506783	360,00		

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	5 633	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	5 633	1,00

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	100 000				100 000
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	703 982				761 556
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	57 574				99 349

Provisions pour Risques et Charges :

Les provisions sont constituées pour faire face à des obligations probables résultant d'événements passés et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Elles sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du risque à la date de clôture.

I - Provison Réglementées	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-

II - Provisions risques et charges	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	80 000	-	-	80 000
TOTAL II	80 000	-	-	80 000

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

III - Provisions pour Dépréciations	Montant début exercice	+	-	Montant fin exercice
		Dotations	Reprises	
Sur immo incorporelles	-	-	-	-
Sur immo corporelles	-	-	-	-
Sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Sur titres de participations	-	-	-	-
Sur autres immo financières	-	-	-	-
Sur stocks et en cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	19 340	70 386	19 340	70 386
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL III	19 340	70 386	19 340	70 386

Type Provision	Montant début exercice	+	-	Montant fin exercice
		Dotations	Reprises	
I - Provisions règlementées	-	-	-	-
II - Provisions pour risques et charges	80 000	-	-	80 000
III - Provisions pour dépréciation	19 340	70 386	19 340	70 386
TOTAL GENERAL	99 340	70 386	19 340	150 386
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		<i>70 386</i>	<i>19 340</i>	
<i>Dont dotations et reprises financières</i>				
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>				

Classification Augmentations (dotations)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	-			
III - Provisions pour dépréciation	70 386			
TOTAUX	70 386	-	-	-

Classification Diminutions (reprises)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	-			
III - Provisions pour dépréciation	19 340			
TOTAUX	19 340	-	-	-

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	271	271	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	73 777	58 140	15 636	-
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	95 607	95 607	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 554	8 554	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	15 508	15 508	-	-
Impôts sur les bénéfices	19 407	19 407	-	-
T.V.A	111 266	111 266	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	200	200	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	32 770	32 770	-	-
Autres dettes	35 444	35 444	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	329 310	329 310	-	-
TOTAUX	722 115	706 478	15 636	-
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 417			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	91 983			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	32 770			

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	271
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	-
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	4 009
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
TOTAL		4 280

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou services au client, correspondant généralement à la livraison des biens ou à l'exécution des prestations.

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export	CA HT Total
Marchandises	-	-	-
Production de biens	-	-	-
Productions de services	1 520 756	-	1 520 756
Chiffre d'affaires total	1 520 756	-	1 520 756

Transferts de charges :

	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges	-	29 909

Résultat Financier :

	Exercice N	Exercice N-1
Produits Financiers de Participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 817	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total Produits Financiers	5 817	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Différence négative de changes sur les créances et dettes financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	4 701	1 430
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total charges financières	4 701	1 430
Résultat financier	1 116	-1 430

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Résultat Exceptionnel :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		-
Produits Exceptionnels sur opération en capital		-
Reprise pour provisions pour risques et charges		-
Total produits exceptionnels		-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		250
Charges Exceptionnelle sur opération en capital		-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		82 082
Total charges exceptionnelles		82 332
Résultat exceptionnel		-82 332

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	128 299			
Résultat Exceptionnel	-			
TOTAUX	128 299			

A.B.M.E.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

ABME

SARL AU CAPITAL DE 100 000 €

30 Impasse du Mendit

13590 MEYREUIL

RCS AIX EN PROVENCE – 434 781 753

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin, l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie à 10 heures, au siège social, sur la convocation du Gérant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes, quitus au Gérant,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- Approbation desdites conventions ;
- Rémunération des gérants
- Affectation des résultats de l'exercice au 31 décembre 2025
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Gérant constate que les Associés présents ou représentés suivant la feuille de présence ci-jointe, possèdent ensemble 5.633 actions représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La séance est présidée par Monsieur MARCAIS Cédric Gérant.

Le Gérant dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies des lettres adressées aux Associés ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les rapports du Gérant ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et ses annexes.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice s'étendant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.



DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 99.349,32 € de la façon suivante :

- Au compte d'autres réserves pour 99.349,32 € qui se trouve ainsi porté de 761.556,08 € à 860.905,40 €

Nous proposons également de distribuer des dividendes pour 200.000,00 € affectées sur le compte d'autres réserves qui se trouve ainsi ramené de 860.905,40 € à 660.905,40 €.

- Cette distribution de dividendes bénéficie de l'abattement de 40% et se décompose ainsi :
 - o 355,05 € brut pour Monsieur MARCAIS Cédric,
 - o 199.644,95 € brut à la société PCM

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé,

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES AYANT PRIS PART AU VOTE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend note et approuve pour l'exercice à venir et jusqu'à nouvel ordre, que la rémunération maximale est maintenue à 120.000 € et que les cotisations personnelles afférentes à la rémunération de Cédric Marçais continueront à être prise en charge par la société.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES AYANT PRIS PART AU VOTE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et tous dépôts.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par le Gérant

LE GERANT
MARCAIS Cédric

